



Le Maire de CUINCHY

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 2016-40 en date du 30 septembre 2016 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité technique en date du

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 15 octobre 2021 après avis du comité social territorial en date du 28 septembre 2021

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2023** est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1ère classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
Alexandre SALEMBIER	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 ^{er} janvier 2024

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion du Pas-de-Calais** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à CUINCHY, le 14 décembre 2023

Le Maire,



Dominique DELECOURT



COMMUNE DE CUINCHY

22 DEC. 2023

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
BETHUNE

CANTON
DOUVRAIN

SEANCE

30 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois
le 30 novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr DELECOURT Dominique en suite de convocation en date du 23 novembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice
Dont pouvoir :

Madame Virginie ROUZE à Monsieur Guillaume SNAET
Madame Gaëlle LEDOUX à Madame Delphine FALIGANT
Monsieur Claude CARPENTIER à Madame Roseline RENSY
Monsieur Maxime GALLET à Monsieur Jean-Marc DELSERT

Cindy HABOURDIN est élue Secrétaire de séance

OBJET :
Proposition
d'avancement de
grade

La séance ouverte, Maire propose à l'assemblée l'avancement de grade suivant :

Monsieur Alexandre SALEMBIER, passage du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition, décide de créer le poste et valide ainsi le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2024 :

FILIERE ADMINISTRATIVE	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
FILIERE TECHNIQUE	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2 postes à 35h
Adjoint technique	5 postes à 35h
Adjoint technique	1 poste à 20h
FILIERE ANIMATION	
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35h
FILIERE SOCIALE	
ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35h
FILIERE CULTURELLE	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 15h/20h

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le 06/12/2023
et publication le 08/12/2023
LE MAIRE,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé
au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme,



[Handwritten signature]

Dominique DELECOURT

REÇU LE 06 DEC. 2023



[Handwritten signature]

Le Maire,

Dominique DELECOURT